
Rapport de la commission pour le préavis no 2/2017

Demande d'un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition d'un nouveau tracteur de Fr. 121'000.- TTC.

Commission d'étude du préavis 2/2017

Membre	Fonction	Séance du 03.04.17	Séance du 18.04.17
Corinne Collé-Demont	Membre	X	X
Christophe Borboën	Membre	X	X
Michel Aymard	Suppléant		X
Pierre-André Bruchez	Président - rapporteur	X	X

Madame la présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Préambule :

La commission qui s'est réunie 2 fois a obtenu auprès de la municipalité les réponses aux différentes questions sur ce préavis et nous la remercions.

Objet du préavis :

Ce préavis présenté par la municipalité demande un montant de Fr. 121'000.-, extrabudgétaire, pour le remplacement du tracteur ISEKI vieux de 13 ans.

Il est prévu par la commune d'assurer un service hivernal de qualité ainsi que toutes les tâches des espaces verts.

Le besoin de remplacement du tracteur actuel est clairement exposé dans le préavis municipal.

Concernant le matériel, il est demandé l'acquisition d'un équipement de déneigement ainsi qu'un équipement de déparage. Ce véhicule sera aussi équipé d'un chargeur frontal.

Analyse de la commission :

Avec cet investissement la commune prévoit d'effectuer, par le biais du personnel communal, les différents travaux de déneigement et de salage ainsi que la coupe des buissons et de l'herbe au bord des routes.

Cet investissement répond aussi aux normes environnementales actuelles.

Ce véhicule sera un outil de travail performant pour les employés de la commune.

Conclusions :

La commission unanime vous propose d'accepter le préavis no 2/2017 tel que présenté.

Pour la commission chargée d'étudier le préavis 2/2017

PABruchez

Pierre-André Bruchez

Président - rapporteur

Questions posées à la Municipalité concernant le préavis no 2/2017

Demande d'un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition d'un nouveau tracteur de Fr. 121'000.- TTC.

Question de la commission :

Quels sont les activités supplémentaires qui vont être effectuées avec ce nouveau tracteur ?

Réponse de la Municipalité :

Les deux activités les plus importantes qui pourront être réalisées par notre personnel communal avec ce nouveau tracteur, sont le déneigement des routes communales et des trottoirs ainsi que le salage. D'autres travaux, tels que le rangement régulier de la zone destinée aux déchets verts, des travaux divers de manutention et de transports (p. ex. les sapins de Noël) seront également possible.

Question de la commission :

Est-ce que la gamme de tracteur proposée n'est pas trop élevée par rapport aux besoins de la commune ?

Réponse de la Municipalité :

Nous estimons que le choix de ce modèle est adéquat, tenant compte des éléments décrits ci-dessus. Par ailleurs, la robustesse d'un tel modèle devrait se faire sentir dans l'entretien de la machine.

Question de la commission :

Concernant l'épareuse, avez-vous fait un calcul entre la sous-traitance et cet investissement ?

Réponse de la Municipalité :

Oui bien entendu. En sous-traitant ce travail, nous estimons que le nombre d'heures nécessaires dans le courant d'une année se situe entre 80 et 100 heures à fr. 200.00/heure, soit un montant se situant entre fr. 16'000.00 et fr. 20'000.00. En tenant compte du prix d'achat de l'épareuse de fr. 24'000.00, nous constatons qu'en 2 ans la somme est amortie. Nous n'avons pas tenu compte du coût de notre employé, sachant que ce sont des frais fixes de personnel.

Question de la commission :

Combien a coûté, en moyenne ces 10 dernières années, le déneigement effectué par l'externe ?

Réponse de la Municipalité :

Nous avons travaillé ces dernières années avec l'entreprise Golay, à laquelle nous mettions à disposition une lame à neige. Le temps de réaction de cette petite société était parfois aléatoire et nous a posé quelques problèmes. Son activité, tenant compte de l'âge du propriétaire ne sera, dans tous les cas, pas pérenne dans le temps. En consultant deux entreprises spécialisées dans le déneigement, nous estimons que la sous-traitance de cette activité se situerait entre fr. 8'000.00 et fr. 12'000.00 selon les années.

Question de la commission :

Comment sera renflouée la réserve pour investissement si l'acquisition du tracteur est acceptée par le conseil ?

Réponse de la Municipalité :

La réserve pour investissements futurs pourra être augmentée si les résultats des comptes communaux futurs le permettent.

Question de la commission :

Il est indiqué que le véhicule correspond aux normes environnementales, est-il équipé d'un filtre à particules ?

Réponse de la Municipalité :

Oui, il est équipé et également d'adeblue, système pour diminuer les gaz (oxyde d'azote)

Question de la commission :

Y-a-t-il de la place pour stocker les 2 tracteurs ainsi que le matériel dans les locaux de la voirie ?

Réponse de la Municipalité :

Oui